

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-081

OBJET : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS - COMPAGNIES PROFESSIONNELLES, POUR DES AIDES A LA CRÉATION ACCOMPAGNÉES PAR LE THÉÂTRE ONYX

DÉLIBÉRATION : 2025-081
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS - COMPAGNIES PROFESSIONNELLES, POUR DES AIDES A LA CRÉATION ACCOMPAGNÉES PAR LE THÉÂTRE ONYX

RAPPORTEUR : Frédérique SIMON

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, le Théâtre municipal ONYX est un acteur du territoire de la Ville, de l'agglomération nantaise mais aussi régional et national connu et reconnu pour son rôle dans la diffusion, la création, l'accompagnement et soutien au spectacle vivant actuel.

A ce titre, le Théâtre est, depuis plusieurs années, conventionné par le Ministère de la Culture, et depuis 2020, « scène conventionnée d'intérêt national » pour les arts chorégraphiques et circassiens, mention Art et Création.

Ce conventionnement implique, de la part du Théâtre, un programme d'actions et des objectifs pluriannuels, dans une démarche volontariste de cohésion sociale, de soutien à la création et à la diffusion, et plus largement de développement des droits culturels.

Ses deux principales missions sont d'une part d'être acteur du développement culturel de la Ville, et d'autre part d'être acteur de la création et la diffusion artistique régionale et nationale, à destination d'un large public (herblinois, métropolitain, départemental et régional).

C'est pourquoi il est proposé de soutenir à la création 7 compagnies culturelles professionnelles qui présenteront leurs spectacles au Théâtre ONYX sur les 2 saisons prochaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux associations qui ont sollicité l'intervention financière de la Ville, les subventions listées ci-dessous au titre de l'année 2025 pour un montant total de 23 000 €.

CULTURE

Imputation 65748.30.41002

Association	Type de subvention	Valorisation (référence 2024)	Subvention demandée 2025	Subvention proposée 2025
Association Uncanny	Projet ⁽¹⁾		3 000 €	3 000 €
Cirque Inextremiste	Projet ⁽²⁾		3 000 €	3 000 €
Collectif Surnatural	Projet ⁽³⁾		5 000 €	5 000 €
Compagnie Carna	Projet ⁽⁴⁾		3 500 €	3 000 €
Compagnie La Grive	Projet ⁽⁵⁾		3 000 €	3 000 €
L'Avant courrier	Projet ⁽⁶⁾		3 000 €	3 000 €
La Veine	Projet ⁽⁷⁾		3 000 €	3 000 €

1 - Aide à la création « coton »

2 - Aide à la création « G.A.P. - Le Grand Saut »

3 - Aide à la création « Cosmo*phonie »

4 - Aide à la création « Ici c'est mort »

5 - Aide à la création « Arôme, Arôme »

6 - Aide à la création « Santa - ce qui me reste de la Corse »

7 - Aide à la création « CARNE »

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025